

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 382

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

382

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
N° 382 4 novembre 1976
Quatorzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs
Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Claude Bossy
René Duboux
Pierre Moor

Domaine public

Transparence

Donc Givaudan/Roche se plaint: les autorités provinciales milanaises auraient publié des informations tendancieuses sur les démêlés d'ICMESA avec les pouvoirs publics italiens au chapitre de la destruction des déchets toxiques. La documentation réunie par les représentants des victimes de Seveso prouveraient que dès 1957 les rejets de l'usine de Seveso empoisonnaient gravement les eaux du torrent Certesa et que, depuis lors, malgré la mise en activité de divers systèmes d'épuration, l'eau du torrent restait dangereuse... et pas seulement à la consommation! Face à ces assertions, Givaudan se retranche, « grosso modo », derrière le fait qu'une station d'épuration biologique devait entrer en service en 1977, et satisfaire ainsi aux normes les plus sévères de la législation italienne en la matière.

Voilà des précisions techniques qui calmeront peut-être les esprits! Ce qui frappe pourtant, c'est que sur le fond du problème, ni Givaudan, ni sa « maison-mère » ne se sont, malgré des milliers de lignes publiées sur cette affaire dans toute l'Europe, jamais expliquées. Et s'il y a eu des lacunes dans une politique d'information, c'est plutôt de celles-là qu'il faudrait parler.

Ce mois encore, un exemple patent de ces mots qui s'ajoutent les uns aux autres sans éclairer le moins du monde la tragédie de Seveso. M. A.W. Jann, président et délégué du conseil d'administration d'Hoffmann-La Roche, répond aux questions du rédacteur du « Mois économique et financier » publié par la Société de Banque Suisse, une publication peu suspecte de trahir les propos recueillis de la bouche d'un des PDG helvétiques les plus importants.

Un interview de trois pages qui tombait bien pour Hoffmann-La Roche, après ses déboires récents concernant le valium et le librium, entre autres. Eh bien, M. A.W. Jann, à propos de Seveso, ne daigne s'exprimer que sur deux points, déjà développés à loisir depuis des mois, à savoir

l'excellence de la couverture du groupe d'une part, et d'autre part les incertitudes liées à la production en chimie. Ces quelques lignes méritent d'être rapportées « in extenso » :

— *Les assurances : « Comme d'autres sociétés de cette branche, Hoffmann-La Roche est bien assurée. Il faudra cependant encore un certain temps pour déterminer l'ampleur des dommages et la part qui sera finalement couverte par les prestations d'assurance. Mais nous ne pensons pas que cet accident aura une influence négative importante sur les résultats du groupe ».*

— *La chimie : « Ces événements ont mis en évidence les dangers que renferme le monde technique en général et la chimie en particulier. Dans la chimie les accidents ont quelque chose de particulièrement inquiétant, car le non-chimiste — et j'en suis aussi — a de la peine à se retrouver dans ce monde abstrait et à s'imaginer ce qui s'est vraiment passé. Heureusement que les conséquences d'accidents sont rarement aussi importantes qu'à Seveso. A cela s'ajoute que dans le cas de Seveso, les répercussions, si graves soient-elles, ont été nettement exagérées en raison du climat d'incertitude générale. On a même fait des comparaisons avec la bombe atomique d'Hiroshima. Mais il ne sert à rien de perdre le sens des proportions. Cet événement nous enseigne que nous devons redoubler de prudence et poursuivre encore plus énergiquement la vérification de tous les procédés de fabrication en vue de la protection de l'environnement ».*

Punkt schluss! La leçon en bref: encore mieux s'assurer et tenter de se garder encore mieux contre cette mystérieuse chimie-qui-n'a-pas-fini-de-faire-des-siennes. A part cela...

— *Le rédacteur de la SBS : « Avez-vous dû interrompre la fabrication d'un autre produit à la suite de l'accident de Seveso ? »*

— *M. A.W. Jann : « Non ».*